



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 8 février 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

De Madrid, ce 30 janvier. Un courrier vient d'arriver, qui nous a apporté la nouvelle du supplice de Louis XVI. A l'instant, il s'est tenu un conseil extraordinaire. Le roi, qui avoit été informé, par M. d'Occaris, du refus que la convention nationale avoit fait de lire la lettre, par laquelle il offroit l'intercession de sa majesté catholique, a été bien cruellement affecté lorsqu'il a appris la mort de Louis XVI. D'abord, on vouloit faire arrêter M. Bourgoing, ministre de France ; mais celui-ci a prévenu le coup & est disparu.

De Vienne, ce 20 janvier. L'empereur a nommé Feld-maréchal-lieutenant Wartenleben, pour rester auprès de l'armée prussienne pendant la guerre actuelle, afin de pouvoir concerter conjointement les plans d'opération, & déterminer les avantages de part & d'autre ; il y aura aussi pour le même but, un général prussien dans l'armée autrichienne.

On apprend de Hongrie, que les régimens

nationaux qui restent dans le royaume, ont demandé à l'empereur la permission de marcher aussi vers le Rhin, si sa majesté juge à propos d'augmenter le nombre de ses troupes dans ces contrées. Le régiment de Karaczai chevaux-légers qui a eu ordre de partir ; est attendu ici le 24.

De Berlin, ce 19 janvier. Il a été ordonné de faire faire dans toutes les églises, & tous les dimanches, avant le *prône*, la prière suivante :

« Dieu tout-puissant, maître de l'univers, toi qui gouverne tout avec sagesse & justice ; toi qui te fers même des projets des méchans, pour exécuter tes saints décrets ; nous avons recours à toi dans ces temps malheureux, où ton serviteur notre roi a réuni ses armes avec celles de toute la Germanie, pour nous prémunir contre les horreurs de l'anarchie, & pour assurer à nous & à notre prospérité, l'ordre civil, la vraie liberté & la prospérité nationale. C'est à toi, être infini, dans ta sagesse, qu'il appartient de terminer les troubles & les malheurs, dans lesquels la licence & l'esprit de vertige ont plongé une nation malheureuse ;

mais, nous osons cependant élever notre voix jusqu'à ton trône, pour te conjurer de soumettre la rébellion, d'éteindre la dissension parmi les peuples de la terre, & de rétablir par-tout la confiance & la paix. Cependant, si tu en avois décidé autrement, si l'ordre & la paix doivent être achetés par des flots de sang, exauce du moins nos ferventes prières; allège dans ta miséricorde les fléaux de la guerre; donne-nous la résignation nécessaire pour nous soumettre à tes décrets, & comme notre roi très-chéri, partage avec ses armées les dangers & les fatigues, pour arrêter l'ennemi aux frontières; nous recommandons sa précieuse vie à ta sauvegarde toute puissante, en te priant de vouloir bien donner à son bras la force nécessaire pour soutenir la bonne cause, pour maintenir la tranquillité de notre patrie, & repousser la violence & la séduction. Veille sur ses jours, ainsi que sur ceux des princes de la famille, qui combattent à ses côtés; fécondes dans nos guerriers cette valeur héroïque qui les a toujours rendus si redoutables; fais que leurs entreprises & celles des alliés, calculées avec sagesse, se terminent avec succès; inspire-leur l'humanité que le vainqueur doit au vaincu; enfin, que ta main bienfaisante les soutienne dans les dangers & dans toutes les fatigues qu'ils auront à subir. Fais qu'ils aient toujours présent à l'esprit leur sentiment, leur devoir, la confiance qu'ils doivent avoir en toi, & ramène-les bientôt couronnés de gloire au sein de leur patrie. Dieu tout-puissant, c'est en toi que reposent toutes nos espérances, maintiens-nous dans le sentier de ta providence, afin que l'expérience nous guide & que nous restions fermement attachés au bon ordre dont dépend seul notre bonheur. Enfin, quel que soit le sort que tu nous réserves, fais qu'il serve à nous rendre meilleurs, & à nous rendre digne de tes bienfaits. Béni soit le roi & tous ceux qui lui appartiennent; applanis le chemin de la vérité, de la justice, de la très-sainte religion, & de la vertu dans tous les états, afin que le bonheur & le con-

rentement règnent par-tout; fais enfin, qu'appréciant le gouvernement d'un roi sage & doux, nous restions toujours sujets fidèles & soumis; exauce-nous par Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

FRANCE.

De Chambéry, ce 31 janvier. Les commissaires nationaux, après avoir examiné tous les mémoires, entendu toutes les réclamations avec la plus scrupuleuse impartialité, ont arrêté de la manière suivante l'organisation provisoire du département du Mont-Blanc; Chambéry en est le chef-lieu. Le département est divisé en sept districts, dont les chefs-lieux sont Chambéry, Annecy, Thonon, Carrouge, Cluse, Moutiers & Saint-Jean de Maurienne. Le premier a 22 cantons, le second 15, le troisième 7, le quatrième 8, le cinquième & le sixième 10, le dernier 11. Les mêmes commissaires ont émis, le 27 janvier, une proclamation sur le nombre des électeurs que chaque district doit fournir; la totalité est de 707.

De Marseille, ce 29 janvier. La municipalité de cette ville a fait afficher un avis aux officiers, mariniers, matelots, novices & autres gens de mer, qui leur enjoint de se présenter à leurs syndics, lorsqu'ils en feront requis, relativement à la levée qu'on fait dans cet instant du nombre d'hommes nécessaires à monter les vaisseaux de l'état mis en armement; & ce, sous peine d'y être contraints par toutes voies, même par corps & par garnison.

Samedi dernier on reçut à Marseille la nouvelle que le décret de la convention nationale, qui condamne Louis à la mort, avoit été mis à exécution le 21. Dès le même soir, des farandoles se présentèrent aux divers théâtres; dimanche, les farandoles se renouvelèrent & furent plus nombreuses; elles parcoururent les rues & les deux spectacles, avec le drapeau national, aux cris de *vive la République!* & en chantant des couplets analogues à la circonstance. Aujourd'hui lundi, les

boutiques sont fermées, en signe de joie, comme aux jours de fête. Tous les navires, tant nationaux qu'étrangers, ancrés dans notre port, sont pavés, & ce soir illumination générale.

Paris. On peut se rappeler, qu'il y a deux ans, Louis XVI trouva dans son cabinet, une estampe représentant le supplice de Charles premier, roi d'Angleterre, avec ce mot *AVIS*. Etoit-ce pour le prévenir de son sort, ou pour l'avertir de l'éviter? Il paroît qu'il ne fit pas grande attention à cet avis. On vient de le renouveler à Georges III: il a trouvé dans son cabinet une estampe représentant la journée du 21 janvier, avec ce mot *avis*, qu'il ne lui sera pas difficile à deviner quand il connoitra qu'aux Jacobins, on a prédit qu'avant un an, il seroit enfermé à la tour de Londres, & que bientôt après, il seroit le même tour de promenade que Louis XVI se promenant aux Champs-Elisées.

§. Custine, qui a mis ses malades & ses approvisionnemens à Landau, vient de venir en cette ville. Cette démarche a donné quelq' inquiétude; déjà on pensoit qu'il vouloit quitter Mayence, mais son retour dans cette ville a calmé jusqu'aux inquiétudes.

§. Les Marseillois sont partis hier pour retourner dans leur patrie.

§. Les sections s'assembleront lundi 11, pour procéder à l'élection d'un nouveau maire.

§. Il y a déjà eu 4064 divorces prononcés à la commune de Paris. L'officier municipal ne fait aucun entendre; & chaque couple est si pressé qu'on n'en voit pas céder son tour à d'autres.

§. Charles Villette à ses concitoyens.

J'ai dit que la République de France n'avoit rien à craindre au dehors pour sa liberté; jettons un coup-d'œil sur la situation de nos finances, & nous verrons ses ressources intérieures.

« Le bordereau de la dette nationale, qui fut communiqué à l'assemblée législative, étoit de 4 milliards 66 millions. Cette somme comprenoit tout ce qui est constitué, tout ce qui est exigible & remboursable.

« Les charges & offices de magistrature & de finance, dont les titulaires sont émigrés, se trouvent en ce moment réduits, à zéro, & nous font un bénéfice aussi de près de 10 millions par an.

« Les rentes que nos seigneurs les émigrés avoient sur l'état & sur les particuliers, sont amor-

ties ou converties au profit de la chose publique, & nous font près de 10 millions par an.

« Les pensions assignées aux grosses têtes du ci-devant clergé, aux dignitaires, commendataires & autres bonnets quarrés ecclésiastiques, réduites maintenant au *minimum* du décret, donnent encore un bénéfice de 10 millions par an.

« Les régimens suisses licenciés, le traitement du généralissime des treize Cantons, donnent encore au moins 10 millions par an.

« L'extinction naturelle des rentes viagères par la mort, qui malheureusement cette année a été très-abondante, 5 millions par an.

« Les rentes apanagères & viagères, les millions décroissans des trois ci-devant princes, donnent à la République un bénéfice de 9 millions par an.

« Les rentes viagères que tant de capitalistes avoient assises sur le chef de Louis Capet, sont mortes & donnent au moins un héritage de 9 millions par an.

« Les domaines & châteaux, réservés dans la main du dernier roi, nous rendront encore 5 millions par an.

« Et cette liste incivile, dont nous sommes à jamais affranchis, 25 millions constitutionnels par an.

« Les impôts d'Avignon, de Nice, de la Savoie, mis au niveau de ceux de France, rendront au moins 7 millions par an.

« Le sequestre sur le revenu des émigrés; nous pouvons le porter au moins à 33 millions par an.

« Ce n'est pas tout, la République aura pour sa dot les biens de l'ordre de Malthe, 400 millions.

« Les forêts nationales, décrétées pour être vendues, 1 milliard.

« Les biens-fonds des émigrés qui, mis en vente, rendront au moins 1800 millions.

« Les biens nationaux du Mont-Blanc, de Liège & du Brabant, que l'intérêt de ses habitans engagera sans doute à se réunir à la grande famille, encore 500 millions.

« Voilà, par aperçu, 140 millions, de moins à payer annuellement, & 3 milliards de biens-fonds de plus que l'an passé. J'estime donc qu'à la paix nous aurons encore de quoi liquider la dette nationale, & que la République sera délivrée de près de la moitié de ses impôts.

« Je ne parle pas de l'extinction progressive du traitement viager accordé aux fonctionnaires publics du clergé, qu'il ne faut plus appeler constitution-

nel, & dont les successeurs ne doivent plus être aux frais de la République, puisqu'elle ne veut pas de religion dominante.

» Je ne parle point des princes possessionnés dont le remboursement est réduit à zero.

» Je n'ai pas mis en ligne de compte le mobilier des émigrés & 200 millions d'assignats brûlés depuis un an.

» Enfin, je compte pour rien 224 millions fondus au creuset national, jettés dans la circulation, & résultant des vaiselles, des bijoux d'or & d'argent, d'offrande à la patrie, d'ornemens d'église, de cloches & de reliquaires, sans compter les reliques.

» Ce tableau présente la vérité sans exagération; il y auroit de la fanfaronade à mépriser la colère des rois & l'Europe; mais si nous restons unis au-dedans, je ne vois rien à craindre pour nous au-dehors. »

§. Des lettres de Londres, du 26 janv., annoncent que par la méditation du Dubat & Clairfontaine, la Martinique & la Guadeloupe se sont mises sous la protection d'Angleterre, que les assemblées coloniales leveront les impôts & sommes nécessaires pour la défense de ces colonies d'après les ordres de *Monsieur*, se disant régent de France. Les ports seront ouverts aux escadres anglaises. Bouillé est nommé généralissime des colonies françaises. Les colonies font un emprunt de six millions par le ministère de Pouillé.

Un second traité concerne Saint-Domingue. Bouillé doit y transporter 7 à 8 mille émigrés. L'Angleterre fera toutes les avances pour les armer, équiper & transporter. Un négociant de Liverpool fournit douze bâtimens de transports; la Hollande autant; ils seront escortés par la marine anglaise. Les colons se sont obligés solidairement de payer sur leurs biens, tout ce qui pourroit leur être demandé.

On prendra possession de ces îles au nom de *Monsieur*, régent de France, stipulant pour le roi mineur.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

Présidence du citoyen Rabaud.

Séance du jeudi 7 février.

Lecture de plusieurs adresses qui applaudissent au décret qui a purgé la terre de la liberté de l'existence de son dernier tyran.

Julien, du département de la Drôme, avoit voté contre l'appel au peuple. On a imprimé dans la liste qu'il avoit voté pour; sur la réquisition, on rectifie cette erreur.

Chenier, au nom du comité d'instruction publique, fait part que Goldoni, surnommé *le Molière de l'Italie*, que la France avoit appelé dans son sein, âgé de 86 ans, jouissoit d'un traitement de 4000 livres sur les fonds de la liste civile; depuis juillet, il ne touche rien. Un décret lui continue son traitement, & la trésorerie nationale acquittera ce qui peut lui être dû depuis juillet.

Rapport sur les subsistances de Paris. On décrète que les 4 millions avancés pour faire face aux indemnités accordés aux boulangers seront imposées par sols additionnels sur la contribution foncière, d'un sol six deniers pour livre du principal de cette contribution, & sur la contribution mobilière, à partir d'un revenu présumé de neuf cents livres.

Dubois deCrancé, au nom des comités, présente un nouveau plan d'organisation générale de nos armées. Il faut, dit-il, *nationaliser* l'armée; c'est-à-dire, faire disparaître toutes les inégalités, amalgamer les troupes de ligne avec les gardes nationales; les fondre ensemble. Le complettement de nos armées sera plus simple, les manœuvres plus assurées. Ce plan embrasse divers autres projets, les récompenses, l'avancement, la réforme des états-majors, la suppression des dénominations des généraux, lieutenans-généraux, maréchaux-de-camps; divisions de l'armée en brigades & demi-brigades, uniformité de la solde...

Peut-on faire une réforme aussi vaste à l'ouverture d'une campagne? Ce projet a éprouvé beaucoup de louanges & de débats; on a fini par en ordonner l'impression, & on a ajourné la discussion à lundi.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 27.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.